

Note de présentation brève et synthétique du compte financier unique 2024 Centre Communal d'Action Sociale de la Forêt-Fouesnant

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité spécialité et équilibre.

Le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU présente la spécificité d'être un document conjoint au président du CCAS et au comptable public.

Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Le CFU comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section fonctionnement qui concerne la gestion courante du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- La section investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du CCAS.

Contrairement au budget primitif qui doit être équilibré (dépenses=recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le comptable public.

Pour rappel, le CCAS est un établissement public administratif à compétences spécialisées, exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique et possède son propre budget. Il est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour toutes les personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.

1. La section de fonctionnement : regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des actions menées par le CCAS.

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement	20 575 ,00 €
Dépenses de fonctionnement	-20 999,65 €
Résultats de l'année 2024	- 424,65 €

b) Résultats cumulés de fonctionnement de l'exercice 2024 :

- Excédent de fonctionnement reporté exercice 2023 : 3 315,80€
- déficit de l'exercice : 424,65€
- Excédent cumulé 2024 à affecter : 2 891,15€

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives, aux frais de communication, aux prestations de services, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies, à l'impression des invitations et aussi les charges liées aux actions menées par le CCAS ; Les évènements destinés aux personnes âgées : le repas des aînés, les distributions de colis, la semaine bleue

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 16 890,75 €.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 76 € pour l'année 2024. Cela correspond aux cotisations Ursaff versées chaque année pour les bénévoles qui interviennent à la banque alimentaire et sur les actions du CCAS.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe essentiellement les secours d'urgence accordés aux personnes en difficulté, les aides aux séjours sollicitées par les familles fréquentant le centre de loisirs et l'espace jeunes. Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 4 032,90 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023 (€)	CFU 2024 (€)	Variation 2024-2023 (€)
011	Charges à caractère général	14 201,77	16 890,75	+2688,98
012	Charges de personnel	114,00	76,00	-38,00
65	Autres charges de gestion courante	4 203,56	4032,90	-170.66
Total des dépenses réelles		18 519,33	20 999,65	+2480.32

Les recettes de fonctionnement :

En plus du résultat reporté pour 2024, qui s'élève à 3 315,80 €, les recettes de fonctionnement peuvent être divisées en deux catégories. La première correspond à la subvention communale, versée à hauteur de 19 000 € au chapitre 74, qui constitue la principale ressource du budget du CCAS. La seconde concerne les participations demandées dans le cadre de la sortie organisée lors de la semaine bleue, ainsi que les contributions des accompagnateurs des administrés invités au repas des aînés, enregistrées au chapitre 75.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023 (€)	CFU 2024 (€)	Variation 2024-2023 (€)
R002	Excédent de fonctionnement reporté	1835,13	3 315,80€	+ 1480.67
74	Dotations et participations	19 000€	19 000€	0
75	Autres produits de gestion courante	1 000€	1 575,00€	+ 575,00
Total des recettes (hors excédent reporté)		20 000€	20 575.00€	+575,00

2. La section d'investissement - Cette section est de faible valeur ; elle est limitée à quelque chose majoritairement par l'excédent reporté de l'exercice antérieur et n'est concernée que par le mobilier, de matériel ...

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
 Reçu en préfecture le 16/04/2025
 Publié le
 ID : 029-262903230-20250415-2025_AS_08B-DE

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Résultat d'investissement reporté 2023	3 660,09€
Recettes d'investissement	0 €
Dépenses d'investissement	0 €
Résultats de l'année 2024	3 660,09€

b) résultat à reporter au budget primitif 2025

3 660,09 euros.

3. Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation

3-1 Résultats de clôture

Synthèse de toutes les données énumérées dans la présente note		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
Recettes	Prévision budgétaire totale	200,00	20 000,00	20 200,00
	Recettes réalisées	0,00	20 575,00	20 575,00
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 860,09	23 315,80	27 175,89
	Dépenses réalisées	0,00	20 999,65	20 999,65
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0,00	-424,65	-424,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	3660,09	3315,80	6975,89
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	3660,09	2891,15	6551,89
Différence entre restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	3 660,09	2 891,15	6 551,24